

PORTRAIT DES JEUNES : LES GRANDES TENDANCES TERRITORIALES



UNE MÉTROPOLE QUI COMPTE PRÈS DE 300 000 JEUNES

Dans la métropole Aix-Marseille-Provence, 299 808 jeunes de 18 à 30 ans sont présents soit 16% de la population. A titre de comparaison, le poids des 18-30 ans est plus important qu'au sein des deux autres métropoles de la région. Ils représentent ainsi 15% de la population de Nice Côte d'Azur Agglomération et 14% de celle de Toulon Provence Méditerranée. En revanche, au sein des cinq plus grandes métropoles de France métropolitaine^[1] les jeunes semblent davantage présents : entre 19% pour la Métropole du Grand Paris et 25% pour Toulouse Métropole. C'est particulièrement le cas pour les 18-24 ans, en lien avec une présence comparativement moindre des étudiants au sein d'Aix-Marseille-Provence.

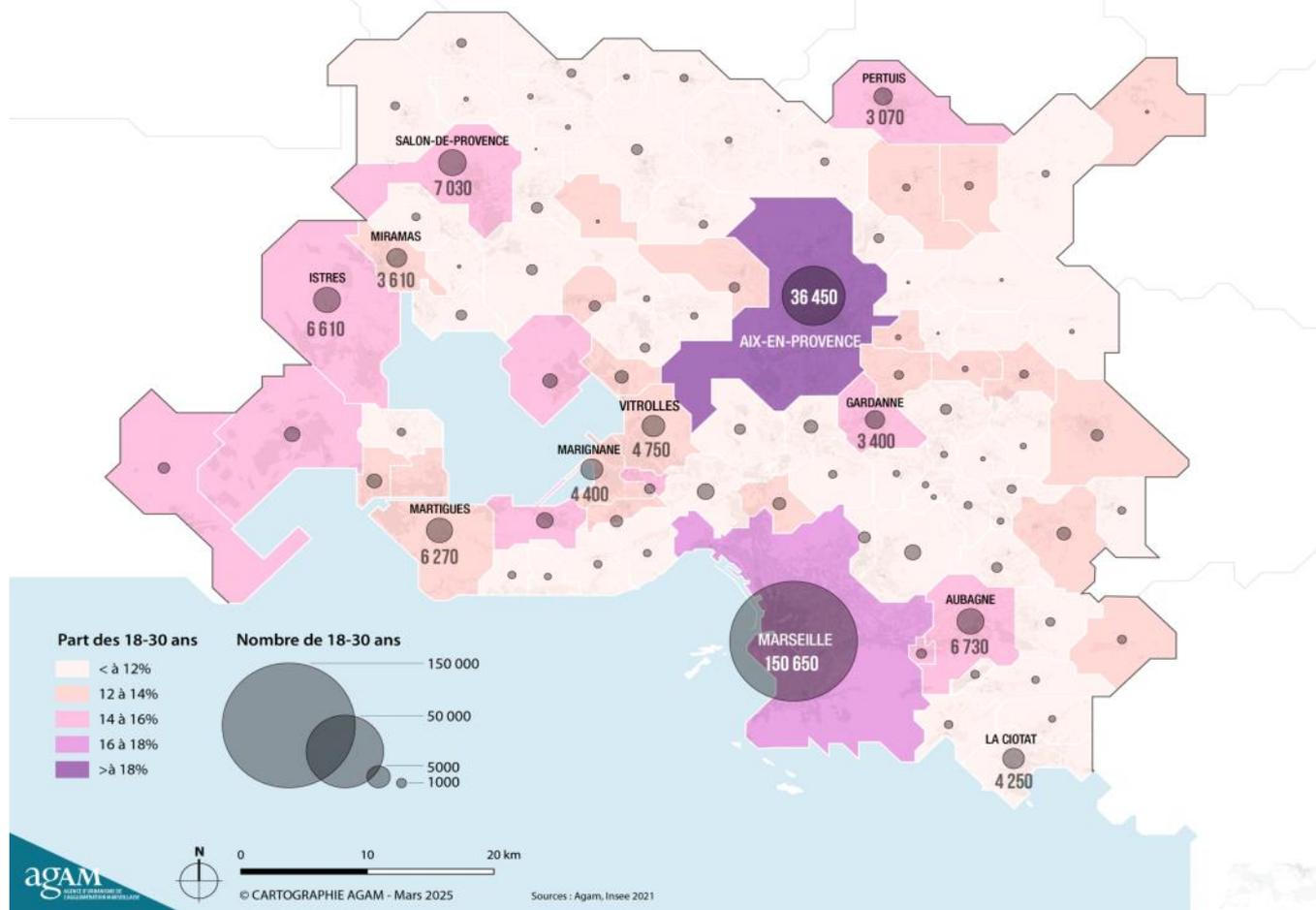
Loin d'être répartis de manière homogène au sein d'Aix-Marseille Provence, 76% des jeunes résident dans une commune de plus de 30 000 habitants alors qu'elles regroupent 69% de la population du territoire.

Ces communes concentrent les emplois et parfois des établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'un parc de logement de petite taille davantage adapté aux 18-30 ans. Aix-en-Provence et Marseille concentrent à elles seules 63% des jeunes soit 10 points de plus que leur poids démographique.

Plus présents au sein des communes les plus peuplées, les jeunes regroupent un quart de la population d'Aix-en-Provence et 17% de celle de Marseille. Ils constituent 11% de la population au sein des communes de moins de 8 000 habitants. **(cf carte ci-dessous).**

Il existe donc des enjeux différenciés entre les villages et les pôles urbains. Ces derniers sont les territoires les plus jeunes de la Métropole. Ils concentrent des fonctions liées à cette période de la vie mais aussi davantage de réponses en matière de logement. Celles-ci existent peu dans les plus petites communes.

Part des jeunes dans la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2021



LES JEUNES, UNE POPULATION MOBILE

Les jeunes représentent une part importante des personnes venant s'installer sur la métropole d'Aix-Marseille-Provence atteignant 46% des entrants[2]. La mobilité est en effet la plus forte pendant cette période de la vie et s'amenuise ensuite avec l'âge, les 60 ans ou plus représentant seulement 9% des entrants.

46% des nouveaux entrants dans la Métropole Aix-Marseille-Provence sont des 18-25 ans

De nombreux jeunes quittent également le territoire conduisant à un solde migratoire plutôt équilibré (-67 jeunes). Celui-ci est porté par l'attractivité de la métropole pour les élèves et étudiants, en particulier à l'échelle régionale. Ainsi, davantage de jeunes viennent s'installer dans la métropole pour y étudier, que de jeunes n'en partent pour aller étudier ailleurs (+ 1000 personnes).

Ce n'est en revanche pas le cas pour les jeunes actifs, qu'ils soient en emploi ou au chômage, qui ont tendance à s'installer en dehors du territoire (- 888 personnes).

Ces derniers privilégient les départements voisins du Var et du Vaucluse (en particulier les Communautés d'agglomération Provence Verte et Lubéron Monts de Vaucluse ou encore la Communauté de communes territoriale Sud-Lubéron). De par l'offre présente, ils logent très majoritairement en maisons (73%) et ont plus facilement accès à la propriété (pour 55% d'entre eux). D'autres se tournent plus volontiers vers de grandes villes françaises telles que Paris, Lyon, Montpellier, Toulouse, Nice au gré des opportunités professionnelles.

UN ACCÈS A L'AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE TARDIF

A 18 ans, au sein d'Aix-Marseille Provence trois jeunes sur quatre habitent chez leurs parents. C'est à partir de 22 ans qu'une majorité d'entre eux occupe leur propre logement. Cette prise d'autonomie résidentielle est plus tardive qu'au sein des autres grandes métropoles où celle-ci se réalise autour de 19 ans (sauf pour la Métropole du Grand Paris).

 **40%** des jeunes de 18 à 30 ans vivent toujours au domicile parental

Ainsi, 40% des jeunes de 18 à 30 ans vivent toujours au domicile parental, soit 120 440 jeunes qui n'ont pas décohabité. Cette proportion est bien plus élevée qu'au sein des grandes métropoles où elle oscille entre 18% et 33%, et se rapproche de la situation particulière du Grand Paris (39%).

 **53%** des jeunes vivent encore au domicile parental dans les communes < 8000 hab.

Cette tendance est plus accentuée dans les communes de moins de 8 000 habitants où un jeune sur deux habite chez ses parents (53%). Cette part est de 44% dans celles de 30 000 à 100 000 habitants et 39% à Marseille. Aix-en-Provence est singulière puisque seulement 19% des 18-30 ans habitent encore chez leurs parents. Cela peut s'expliquer par une plus forte présence de jeunes venus d'ailleurs, en particulier pour étudier, entraînant de fait un départ du domicile parental. Les deux tiers des jeunes aixois sont en effet nés dans un autre département contre 43% des jeunes dans les autres communes de la métropole. Par ailleurs, l'offre de logement davantage centrée sur les petites surfaces conjuguée à la présence plus marquée des meublés et des résidences dédiées favorise leur installation.

Accompagner des solutions résidentielles adaptées pour les jeunes mais aussi créer un environnement propice à leur épanouissement (offre de transports adéquat, lieux de sociabilité et de loisirs, formation de qualité, etc.) semble primordial pour assurer l'attractivité du territoire. D'une part pour retenir les jeunes actifs qui ont tendance à partir vers la périphérie de la métropole. Et d'autre part, pour permettre aux jeunes du territoire de quitter le domicile parental. Une étape importante dans la transition vers l'âge adulte et l'accès à l'indépendance.

[1] Métropole du Grand Paris, Métropole de Lyon, Eurométropole de Lille, Bordeaux Métropole, Toulouse Métropole.

[2] Ici, les jeunes désignent les 15-29 ans. Le fichier « migrations résidentielles » de l'INSEE découpe la population en âges quinquennaux ; impossible donc de reconstituer précisément la tranche 18-30 ans.

Sources : Recensement de la population 2021 de l'INSEE (fichiers individus & migrations résidentielles).

Définition : *Décohabitation* : fait de ne plus partager le même lieu de résidence que son ménage d'origine ; pour les jeunes, cela correspond au départ du domicile parental.